

Document d'entrée en relation



Ometis Patrimoine, adhérent de la Chambre ANACOFI
SARL au capital social de 1000 euros,
immatriculé au RCS de Paris sous le numéro 929 402 683,
dont le siège social est situé 60 rue des dames, 75017 Paris
07 80 97 49 75 - contact@ometis-patrimoine.fr / www.ometis-patrimoine.fr

Activités réglementées

Ometis Patrimoine est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro 24004784 (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivantes :

Conseil en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre ANACOFI, association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les conseils donnés en matière d'investissements financiers¹ sont fournis de manière non-indépendant et reposent sur une analyse large des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers ;

Courtier en assurance dans la catégorie « b »

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.

Entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier peut travailler et travaille : AXA, Generali, Onelife, vie plus.

Courtier en opérations de banque et en services de paiement

Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le courtier travaille : 1 : axa banque.

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement.

Ometis Patrimoine et ses collaborateurs respectent l'obligation de formation continue annuelle prévue par la réglementation pour chaque statut exercé (CIF, IAS, IOBSP, immobilier).

¹ A l'exception des conseils portant sur la fourniture de services d'investissement et sur la réalisation d'opérations sur biens divers.

Information sur la prise en compte des facteurs de durabilité

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Information sur les modes de communication

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal et électronique. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Monsieur Jean Lemoine en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse contact@ometis-patrimoine.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL en ligne ou par courrier postal.

Assurance professionnelle

Assurance en responsabilité civile professionnelle : MMA IARD, 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans cedex 9.

Activité / Garantie	Montant de garantie
RC pro (CIF, démarchage, agent immobilier sans maniement de fonds, activités annexes)	2 500 000 € par sinistre & par année
Commercialisation opérations de défiscalisation 'Girardin'	750 000 € par sinistre & par année
IOBSP (sans fonds confiés)	2 500 000 € par sinistre & par année
Courtage d'assurances de personnes (sans encaissement de fonds de tiers)	3 000 000 € par sinistre & par année
Défense pénale / Assistance contrôles (AMF/ACPR)	Jusqu'à 275 000 € par sinistre

Litiges

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de dix jours pour en accuser réception, puis de deux mois, à compter de son envoi, pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ;
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ou <https://www.cmap.fr/consommateurs/>.

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Gestion des conflits d'intérêts

Ometis Patrimoine dispose d'une politique écrite de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, conforme aux exigences applicables (CIF/COA/COBSP). Elle prévoit notamment la prévention des avantages et cadeaux, la séparation des activités, des contrôles de conformité proportionnés et, le cas échéant, l'information préalable du client lorsqu'un conflit d'intérêts ne peut être évité. La politique détaillée est disponible sur simple demande et peut être transmise par email.

Autorité(s) de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : Autorité des marchés financiers (AMF) – 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

Ometis Patrimoine s'engage à respecter le code de bonne conduite de l'ANACOFI, association professionnelle agréée par l'AMF.

Je soussigné(e)atteste avoir pris connaissance du présent document d'entrée en relation.

Fait à Paris le, .././....

Signature